

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 02/04/2015

Réception par le Prefet : 02/04/2015

Publication : 09/04/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2015-3-1-6

Séance du jeudi 2 avril 2015

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS LOCAUX DU DÉPARTEMENT**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF,
M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU l'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, au rôle et à la composition des commissions consultatives des services publics locaux,
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- fixe à six (6) le nombre de conseillers départementaux, autres que le Président du Conseil Départemental membre de droit, qui siégeront au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,
- décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin,

- élit, pour siéger en tant que représentants du Conseil Départemental du Haut-Rhin au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin, en respect du principe de la représentation proportionnelle, les six (6) conseillers départementaux suivants :

- M. Lucien MULLER ;
- Mme Sabine DREXLER ;
- M. Alain GRAPPE ;
- Mme Karine PAGLIARULO ;
- Mme Catherine RAPP ;
- M. Philippe TRIMAILLE.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions